



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 83/2025
du Conseil communautaire
Séance du 30 juin 2025

Date d'envoi de la convocation = 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de conseillers absents : 32

Nombre de votants : 62

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Yves CAZORLA, Raymond CHAPUY, Loïc CZARNEKI, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Raymond MASSE, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Sandrine ANGLEZAN, Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Jennifer OBID), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Jean Christian REY), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Valère SEGAL), Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Maxime COUSTON (procuration à Raymond MASSE), Manon CROUSIER (procuration à Yves CAZORLA), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE, Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL, Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Sophie GUIGUE (procuration à Nathalie FORGEROU), Emmanuel LE PARGNEUX, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX (procuration à Bernard NASS), Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Laurent NADAL (procuration à Patrick PALISSE), Elian PETITJEAN (procuration à Guy AUBANEL), Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA (procuration à Stéphane OUSTRIC), Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Maria SEUBE (procuration à Bernard DUCROS), Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

OBJET : Compte Administratif 2024 du Budget Annexe DSP Assainissement

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2024	Résultat cumulé antérieur	Résultat à la clôture de l'exercice 2024
Investissement	2 674 769,60	7 799 282,54	-5 124 512,94	-872 628,02	-5 997 140,96
Fonctionnement	5 066 693,22	3 853 133,01	1 213 560,21	5 618 763,62	6 832 323,83
Total	7 741 462,82	11 652 415,55	-3 910 952,73	4 746 135,60	835 182,87

Le compte administratif pour le budget annexe DSP Assainissement pour l’exercice 2024 s’éleve toutes sections confondues à :

- En recettes : 7 741 462,82 € ;
- En dépenses : 11 652 415,55 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s’établit ainsi :

A. **Les recettes : 7 741 462,82 €**

Les recettes de fonctionnement de l’exercice atteignent 5,067 M€ et sont constituées au chapitre 70 des surtaxes et redevances d’assainissement collectif pour un montant de 3,050 M€, des participations d’assainissement collectif (PFAC) pour un montant de 971,54 K€, des locations de compteurs pour 413,461 K€, des redevances d’assainissement non collectif pour 94,880 K€, des frais de contrôle de l’assainissement pour 18,113 K€, et de redevances d’occupation du domaine public pour 38,303 K€. Le chapitre 74 comptabilise les primes d’épuration pour 146.711 K€. Aux chapitres 75 et 77, on constate respectivement l’apurement des comptes anormalement créditeurs pour 10,345 K€ et l’annulation des mandats sur exercice antérieur pour 1,209 K€. La reprise des subventions d’investissement reçues (chapitre 042) à hauteur de 275,061 K€ vient compléter les recettes de fonctionnement.

Les recettes d’investissement atteignent 2,675 M€. Elles comprennent quant à elles, les subventions de l’Agence de l’Eau et du Département du Gard pour 1,041 M€ (chapitre 13), une régularisation sur un trop versés sur marché pour 5.383 K€, et les dotations aux amortissements pour 1,629 M€ (chapitre 040 en recettes d’investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

B. Les dépenses : 11 652 415,55 €

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de 3,853 M€ intègrent les frais courants et récurrents indispensables à l'activité de la gestion de l'assainissement, et se composent de :

- 660,028 K€ pour les charges à caractère général, qui se composent du remboursement des parts du Sabre à la SAUR dans le cadre du traitement des effluents pour un montant de 435,399 K€, de la taxe foncière pour 64,890 K€, du contrôle des ANC pour 84,056 K€, des fluides pour 49,999 K€, des droits de passage et de servitudes pour 11,527 K€, de différentes réparations et maintenances pour 5,670 K€, des primes annuelles d'assurance pour 2,616 K€, et des services bancaires pour 3,249 K€.
- 742,966 K€ pour les charges de personnel. Ces charges comprennent le personnel direct du service, ainsi que les personnels transverses refacturés du Budget Principal ;
- 17,278 K€ au titre des admissions en non-valeur, et des mandatements d'office ;
- 386,453 K€ au titre des intérêts des emprunts ;
- 405,32 K€ au titre des régularisations des rattachements suite au transfert de cette compétence par la commune de Bagnols sur Cèze.
- La dotation aux amortissements pour 1,629 M€

Côté investissement, les dépenses atteignent 7,799 M€. Elles sont constituées par les opérations suivantes :

- Les dépenses d'équipement et de travaux réalisés en 2024 sont constatées à hauteur de 6.330 M€ (chapitre 20 à 23). Ces dépenses d'équipement concernent les travaux réalisés pour la Station d'Épuration de Pont Saint-Esprit, des tranchées pour des constructions et des raccordements divers, des reprises, réhabilitations ou renouvellement des réseaux des eaux usées, ainsi que des études pour la réalisation des schémas directeur des eaux usées sur le territoire.
- Le remboursement du capital de la dette pour 1,194 M€ ;
- Les reprises de subventions reçues pour un montant de 275,061 K€.

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 835 182,87 € est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : - 5 997 140,96 € ;
- Résultat de fonctionnement : 6 832 323,83 €.

Avec les restes à réaliser 2024 en investissement d'un montant de 6 986 440,86 € en recettes et 5 360 054,41 € en dépenses, le besoin de financement des investissements s'élève donc à 4 370 754,51 €.

Délibération n° 83/2025 du 30 juin 2025, page 3

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le compte administratif 2024 du Budget Annexe DSP Assainissement par chapitre est retracé en annexe de la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 10 juin 2025,

Le Président désigne Valère SEGAL, 1^{er} vice-Président, comme Président de présence et quitte la salle.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité
(2 oppositions : L. MARQUES-ROUX par procuration, B. NASS)

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2024, toutes sections confondues, pour le budget annexe DSP Assainissement tel qu'il a été arrêté.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le : 30 juin 2025



Jean Christian Rey

Président de l'Agglomération
du Gard rhodanien